

Un coup d'arrêt salutaire, mais les inculpations devraient suffire

Luc GOCHEL
JOURNALISTE

Les étudiants qui aiment le folklore n'ont pas apprécié du tout l'immixtion de la justice dans leurs affaires. Et celle de la presse dans son sillage. Hier, une véritable omertà régnait parmi les membres des comités de baptême. Quant à ceux qui n'apprécient pas ces

pratiques d'un autre âge, aucun ne voulait les commenter, de peur de se faire mal voir à la prochaine rentrée. Certes, tout le monde reconnaît que les épreuves sont librement consenties par les futurs baptisés. Mais les détracteurs évoquent la pression du groupe et les conséquences en cas de non-baptême : exclusion, moqueries, refus de fourniture de tuyaux ou de notes de cours...

En septembre dernier à Marche, on est passé à deux doigts du drame total. La jeune Fanny aurait pu y rester et les trois étudiants se retrouver devant les... assises ! Le procureur général a donc eu raison de rappeler les limites à ne plus dépasser.

Mais ce rappel énergique des règles, ce risque de condamnation et cet étalage dans la presse n'est-il pas déjà suffisant pour éveiller les consciences ? Faut-il vraiment aller jusqu'à un casier judiciaire au risque de voir une vie professionnelle fichue pour ces trois jeunes « qui n'ont pas voulu ça » ? Ce sera à la chambre du conseil, voire au tribunal d'en décider. Mais la sanction doit être proportionnée à la faute.

S'ils sont condamnés, ils ne pourront pas professer

Les trois étudiants inculpés nient toute volonté de nuire : « C'était un simple accident ! »

Notre information sur l'inculpation de trois étudiants pour traitements inhumains lors d'un baptême a fait grand bruit hier et suscité nombre de commentaires en tous sens. Face à la réaction énergique du parquet général et des autorités de l'université de Liège, nous aurions voulu donner la parole aux inculpés. Mais la véritable omertà qui règne au sein des baptisés ne nous a pas permis de les contacter. Seul un de leurs avocats a daigné nous donner son point de vue.

« Mon client conteste toutes les qualifications retenues contre lui », explique son avocat. « Il n'a eu aucune intention de dégrader, ni de traiter de manière inhumaine la jeune baptisée. Quant aux conséquences sur sa santé (Ndlr : elle a été victime d'un œdème cérébral après avoir bu des litres d'eau), c'est un malheureux accident. Jamais il n'a eu une volonté de nuire, ni de faire mal. En conséquence, il décline toute responsabilité dans cette affaire. »

UN INTERDIT PROFESSIONNEL !

Les trois avocats des trois inculpés viennent d'apprendre l'inculpation de leurs clients. Vu que l'instruction est clôturée, ils vont bientôt avoir accès au dossier et décideront de leur stratégie de défense pour la chambre du conseil. C'est elle qui décidera de renvoyer, ou non, l'affaire devant le tribunal correctionnel de Marche. Avec une éventuelle condamnation à la clé (la fourchette est large : de 8 jours à 10 ans de prison selon les préventions retenues).

Il est clair que, s'il y a condamnation, elle sera légère vu que les trois jeunes parains et marraines ont agi « comme on fait toujours » et ne sont pas des récidivistes.

Mais ce qui les tracasse le plus, c'est d'avoir un casier judiciaire, même le plus léger soit-il. « En effet », explique facilement Christophe Heymans, le président leur asbl, « pour pouvoir professer en tant que vétérinaire, il faut prêter serment à l'Ordre. Et pour ce

faire, il faut un casier judiciaire vierge. »

Du coup, une condamnation signifierait pour eux un véritable

interdit professionnel !

Certes, ils pourraient encore faire de la recherche, s'orienter vers l'enseignement ou travailler pour l'État (inspecteur vétérinaire à l'AFSCA par exemple). Mais là aussi il faut un certificat de bonne vie et mœurs. « Commencer avec un tel handicap ne facilite pas l'entrée dans la vie... »

VRAIMENT DÉGRADANT ?

Les trois étudiants inculpés n'ont pas été les seuls à être inquiétés. Ils sont une dizaine, présents ce jour-là, à avoir été interrogés et à avoir pris également un avocat. Et ces derniers viennent aussi à leur rescousse :

« Manger des croquettes pour chiens, est-ce vraiment dégradant ? À partir du moment où c'est librement consenti ? Ce n'est pas vraiment différent

d'une fricadelle! Certes, les épreuves sont un peu plus larges chez les vétérinaires qu'ailleurs, mais cela reste du folklore.»

DES LIMITES À NE PAS DÉPASSER

Cela n'a pas empêché hier, aux JT de RTL et de la RTBF, le procureur général de Liège, Christian De Valkeneer, de rappeler qu'il avait voulu mettre un terme à l'escalade des épreuves de baptême : *« Il ne s'agit pas d'interdire les baptêmes en tant que tels, mais de*

montrer qu'il y a des limites à respecter. Et que, si elles sont franchies, le droit pénal est là pour les rappeler. Sinon demain, on pourrait imaginer torturer des gens, ou que sais-je d'autres ! »

Le doyen de la faculté vétérinaire, Pascal Leroy, a renchéri, tout comme le recteur de l'Ulg avant lui.

Nul doute que ces inculpations en feront réfléchir plus d'un lors de la prochaine saison des baptêmes programmée à la prochaine rentrée. ■

LUC GOCHÉ

MAUVAISE RÉPUTATION

Baptêmes vétés, les plus durs

Depuis longtemps, les baptêmes vétérinaires ont la (mauvaise) réputation d'être les plus « trash ». Certains étudiants ont affirmé avoir été quasiment « séquestrés ». Pendant dix jours, ils vivent en communauté dans un kot. Leurs sorties sont organisées par leurs parrains et marraines qui surveillent leurs moindres faits et gestes.

PAS DE DOUCHES

L'hygiène est minimale. S'ils acceptent ces conditions de vie déplorable, c'est, selon la rumeur, parce qu'ils veulent bénéficier de tuyaux de la part de leurs professeurs et avoir plus de facilités à en-

trer dans la vie professionnelle. En près d'une semaine, les bleus n'ont pu se laver qu'une fois.

« Ils ont des tuyaux, comme un groupe d'amis s'échange des infos », explique Claude Ancion, vétérinaire et bourgmestre de Sprimont. *« Cette réputation, on la tient du temps où nous faisons nos baptêmes à Cureghem. Aujourd'hui, ce n'est plus comme ça. »*

Luc Delvaux, son échevin et ancien président de la SGEMV, appuie son propos. *« Pour avoir vu les baptêmes d'autres facultés, ce n'est vraiment pas le pire »,* explique-t-il. *« En vété, les parrains sont en dernière année d'étude. Ils ont au*

moins 24 ans », ajoute Christophe Heymans, président de la Société Générale des Étudiants en Médecine Vétérinaire.

Dans, certaines facultés ils peuvent déjà être parrains dès la deuxième. *« Les parrains assistent à des conférences sur le but premier du baptême, sur l'intégration dans une ville, une faculté, une profession, qu'ils ne connaissent pas encore ainsi que sur les dangers de l'alcool ou de l'eau »,* poursuit-il tout en démentant le fait que le baptême vétérinaire soit plus dur que ceux d'autres facultés. *« Il n'y a aucune nudité. On a 150 nouveaux chaque année. On n'arriverait pas à ça si c'était si dur. »* ■

PRÉCISION

Les « parrains » ont agi d'initiative

Hier, nous écrivions que c'était le comité de baptême des vétérinaires de l'Ulg qui avait organisé le fameux week-end à Marche. Par la voix de leur conseil, la Société Générale des Étudiants en Médecine Vétérinaire (SGEMV) a tenu à pré-

ser que leur asbl n'avait pris en aucune manière en charge l'organisation de cet événement tragique. *« Il s'agissait d'une activité purement privée organisée par les parrains et marraines. »*

Son président, Christophe Heymans, nous a d'ailleurs précisé lundi que, *« même si on défend nos membres, on ne cautionne pas du tout ce qui s'est passé à Marche. »* ■

RÉACTIONS

« Fanny est passée à autre chose »

« Nous condamnons fermement ce qui est arrivé en dehors des activités de baptême », explique Christophe Heymans, président de la Société Générale des Étudiants en Médecine Vétérinaire. « Ce genre d'acte ne fait pas partie de la philosophie que les responsables font passer », précise-t-il. « Aujourd'hui, Fanny est passée à autre chose. Depuis sa sortie de l'hôpital, elle mène sa vie d'étudiante tout à fait normalement. Elle a réussi sa deuxième année et s'entend très bien avec ses marraines ».

En ce qui concerne, l'AGEL, l'association générale des étudiants Liégeois, qui travaille en étroite collaboration

avec la Société Générale des Étudiants en Médecine Vétérinaire, les baptêmes seront maintenus. « Un événement comme celui-là est rarissime », explique Franck Wandji, président de l'AGEL. « Les baptêmes seront maintenus mais la surveillance au sein des activités va être accrue ». Pour ce faire, le comité de baptême sera réuni afin d'être sensibilisé. « Il faut tirer la sonnette d'alarme », poursuit Franck Wandji. « Ce qui est arrivé est déplorable. Ça ne peut absolument plus se reproduire. Les camarades doivent savoir qu'ils s'engagent civilement et qu'ils pourront faire face à des poursuites. » ■

LOUVAIN-LA-NEUVE

La police plus stricte désormais

À Louvain-la-Neuve aussi, des soirées estudiantines organisées à l'occasion des baptêmes ont connu par le passé des issues dramatiques. Depuis plusieurs années déjà, la police veille particulièrement au bon déroulement de ces événements. Police qui se montrera plus stricte encore pour la prochaine édition de ces festivités. Un nouveau ré-

glement de police est effectivement entré en vigueur en juin dernier pour la zone Ottignies, Louvain-la-Neuve, comme nous l'indique le commissaire Yves Lagrange. « Il prévoit des sanctions administratives pour les cercles qui ouvriraient au-delà des trois heures du matin. La consommation d'alcool sur la voie publique est désormais limitée aussi à certaines heures. De quoi éviter les incidents lors de ces événements, au cours desquels des patrouilles sont mobilisées pour veiller à la sécurité de tous. »

N.BEN.

LES ACCIDENTS

Comas, chutes : ils ont failli y passer !

Fanny n'est pas la première à souffrir des abus de baptêmes estudiantins. On se rappelle, par exemple, de cette jeune fille de 20 ans qui avait ingurgité une soixantaine de bières, en se faisant vomir à intervalles réguliers, dans un cercle de Louvain-la-Neuve. Avec une concentration de 3,14 grammes d'alcool par litre de sang, elle était en coma éthy-

lique. Cette concentration d'alcool, c'était aussi celle d'un jeune homme en week-end de baptême. « *Je suis mal tombé de mon lit* », nous raconte l'étudiant. Conséquence ? Une opération et une mare de sang dans le dortoir. Un incident est vite arrivé. En exécutant les cabrioles de leurs parrains, un jeune homme s'est cassé le bras. Une autre s'est déchirée

les ligaments.

Les baptêmes ont dû être interrompus dans un autre cercle à cause d'une épidémie de gripes intestinales.

ÉPIDÉMIE

Il faut dire que les mixtures qu'ingurgitent les étudiants sont loin d'être idéales pour le

foie.

Asticots, poissons rouges gobés vivants sont au menu de l'étudiant en bleusailles. Difficile de quantifier le nombre de bières bues.

« *Tu bois jusqu'à ce que tu n'en puisses plus* », nous explique un étudiant baptisé. « *Si tu es malade après dix bières, c'est bon. Sinon tu continues jusqu'à 30 bières.* » ■

BAPTÊMES ET SEXE

Rondelles d'ananas sur le pénis !

Il n'y a que très peu de cercles où la nudité et la sexualité ne font pas partie prenante de l'expérience du baptême.

D'ailleurs, le jour du baptême, les garçons sont nus tandis que les filles sont en maillot de bain. Sauf à l'ULB, où toutes les filles (sans les garçons) se réunissent avec leurs marraines

pour une soirée déjantée où elles s'épilent tour à tour les poils pubiens. Lors des activités aussi, les garçons font tomber le

bas. En plein cœur de Bruxelles, les filles participent à l'épreuve du « rameur ». Elles se placent au milieu de deux rangées de garçons qui leur tendent leurs pénis qu'elles utilisent pour ramer dans le vide, comme si elles étaient dans une barque.

L'HELICOPTÈRE

Ensuite, ils placent une rondelle d'ananas sur leur sexe que les filles doivent ensuite manger. Dans d'autres cercles, on fait

« l'hélicoptère ». Le bleu se couche sur le sol, nu, pendant que la bleuette fait tourner son engin en mimant un bruit d'hélice.

ORGANES ANIMAUX

Et il n'y a pas que les organes humains que les filles doivent toucher. Certaines ont dû plonger leur tête dans des baignoires de sang remplies d'organes, sexuels ou non, d'animaux morts. « *J'ai dû faire une fellation à un sexe de taureau* », nous ra-

conte une ancienne étudiante. Certaines épreuves sont plus «soft»: les bleus embrassent des têtes de chevaux ou de porcs, morts. «*Au moment où ils te tendent la tête, ils te montrent la moitié du visage normal puis au moment du bisou, ils la retournent et tu vois l'autre côté de*

la tête avec les os et les muscles», poursuit-elle.

Une autre étudiante s'est baladée avec le pénis d'un cheval autour du cou pendant tout son baptême. Les bleus boivent aussi leurs bières dans des préservatifs. Devant un couple de personnes âgées, une bleuette a mi-

mé une scène d'accouchement.

Le sexe, ça se passe aussi entre bleus et parrains/marraines. «*Le mien m'a choisie uniquement parce que j'étais à son goût*», raconte une autre. «*Je ne suis pas sûre que les parents soient fiers de leur enfant*», raconte un ancien. ■